



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 27 MAI 2024

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 24

- Pouvoirs : 3

- Excusé(e)s : 1

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 mai, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Marennnes, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs :

M. Patrice BERTRAND (Communay) a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)

M. Roberto POLONI (Ternay) a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay)

Excusée :

Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

Mme Bettina VOIRIN (Ternay)

N°2024-62-7.1.1.2
27/05/2024

DM n°1 au BP 2024 de la CCPO

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N° 2024-36 du 25 mars 2024 approuvant le budget de la CCPO pour l'exercice 2024 ;

Vu le bureau communautaire du 13 mai 2024 ;

Considérant qu'il convient de :

- D'augmenter la participation du budget principal à l'EMO de 1 880,16€ ;
- D'inscrire la réalisation d'un diagnostic réglementaire des bassins des parcs d'activités de la CCPO (46 000€) ;
- De prévoir des crédits supplémentaires en dépenses et en recettes dans le cadre de l'opération sous-mandat relative aux travaux d'assainissement pour la requalification des rues Tony Garnier et Frères Lumière du parcs d'activités du Chapotin à Chaponnay (18 000€ pour faire suite à un avenant et à la révision des prix du marché) ;
- De prévoir des crédits pour la participation à l'étude de préfiguration dans le cadre du Fonds Air Bois (3 000€).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative N°1 du BP de la CCPO 2024 telle qu'annexée à la présente délibération.

Télétransmise en Préfecture le - 4 JUIN 2024
Affichée le
Certifiée exécutoire le - 4 JUIN 2024

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président



Belle